



Compte rendu d'audience à la DRFIP et actualité estivale : la section CGT Rhône reste mobilisée !

Alors que le gouvernement est confronté aux nouvelles vagues de suppressions d'emploi (Peugeot, Air France ...), et semble poursuivre la politique de suppressions de postes dans notre ministère, de gel des salaires des fonctionnaires au nom de la « règle d'or » de réduction des déficits publics, **la CGT estime que l'heure n'est pas à l'attentisme.**

Nous avons à notre niveau sollicité la Direction locale pour une entrevue.

Il s'agissait d'évoquer plusieurs sujets pour lesquels des collègues nous avaient saisis lors de nos passages dans les services. La Direction a répondu à notre demande et M RIVARD nous a reçu le 25 juillet 2012.

Contrôles déontologiques des dossiers IR des agents :

Si en tant qu'agent des finances nous avons des devoirs particuliers, nous sommes aussi des contribuables comme les autres et devons être traités avec les mêmes droits. Tel a été le message que nous avons voulu porter à la DRFIP !

Des collègues nous ont prévenu de nombreuses dérives de chefs de service dans le cadre des contrôles déontologiques des dossiers impôt sur le revenu :

- Demande de justificatifs par courriel,
- Demande de se présenter dans le bureau du chef de service gestionnaire du dossier pour justifier d'anomalies apparentes.
- Demande formulée devant les collègues de bureau,
- Simple demande orale de justificatifs, ou au contraire, envoi d'une 754 en AR ...

Nous voulions savoir si la direction trouvait normal que les agents aient moins de droits et garanties que les contribuables dont ils assurent le contrôle. En effet les demandes de renseignements sont envoyées aux contribuables en plis simples, sans obligation de réponse, et en cas de réponse celles ci doivent être traitées dans les soixante jours. En l'absence de réponse du service dans les soixante jours, les points évoqués dans la demande d'information sont réputés validés, et ne peuvent faire l'objet d'une proposition de rectification ultérieure.

Il nous a été répondu que la procédure appliquée était en place depuis plusieurs années et n'était pas spécifique au département du Rhône. De plus, l'envoi de lettre 754 par un collègue pouvait être mal vécu. En substance l'objectif des demandes de renseignement informelles est de conserver une bonne ambiance de travail. Il nous a été précisé que l'administration centrale demandait que ces contrôles soient réalisés dans des délais très brefs. Pour 2012, ils devaient être terminés pour le trente avril. C'est pourquoi la « pression » a été mise sur les chefs de services afin que l'objectif soit réalisé dans les meilleurs délais.

S'agissant de la mise en place d'une nouvelle procédure ou d'une procédure spécifique, rien ne peut être décidé avant la fin des travaux du groupe de travail mis en place par l'administration centrale. Ce groupe de

travail devrait, outre ce problème, évoquer l'extension des contrôles déontologiques à la filière Gestion Publique qui n'y est à ce jour pas soumise.

Lettre de la DRFIP adressée dans le cadre d'une expérimentation avec la CPAM aux collègues en arrêt maladie :

Pour mémoire, la DGFIP mène avec la CPAM une expérimentation qui consiste à mettre en place un système de contrôle des agents lorsque ceux-ci ont eu un 3^{ème} arrêt maladie au cours d'une période de douze mois. De nombreux collègues nous ont alerté car ils ont été particulièrement choqués et se sont sentis mis en cause par le contenu de ce courrier. Jugez-en plutôt : *« En application de l'article (...), vous avez bénéficié d'un troisième congé de maladie à l'occasion des douze derniers mois. Je vous informe, en conséquence, que vous vous exposez à faire l'objet d'un contrôle médical par la CPAM (...) »*

Après nous avoir expliqué qu'il s'agissait d'un courrier type élaboré par la DGFIP, M Rivard nous a assuré que l'objectif recherché n'était pas de heurter les collègues concernés, et il a bien voulu modifier ces passages. Nous devrions désormais pouvoir lire : *« en application de l'article (...), un troisième congé de maladie vous a été prescrit à l'occasion des douze derniers mois. Je vous informe, en conséquence, que vous pourriez faire l'objet d'un contrôle médical (...) »*

Divers problèmes matériels ont également été traités :

- Enfin, un micro-ondes à Caluire !

Les collègues de Caluire l'attendaient depuis plusieurs semaines. Ca y est ! Il est là !

A la création du site, l'administration avait équipé avec frigo et micro-ondes une salle pour la restauration des agents. L'un des fours était en panne depuis plusieurs semaines et malgré des demandes répétées il n'était pas remplacé. Saisis le 6 juillet de la situation, nous avons adressé à la Direction un mail le jour même, resté sans réponse. Il aura fallu annoncer le 19/07 que nous entendions aborder ce problème lors de l'audience pour que, comme par magie, on puisse nous dire en séance que le micro-ondes venait d'être livré, la veille, à Caluire.

- Des fontaines à eau à tous les étages pour la CAE !

Une demande a été effectuée afin que tous les étages de la CAE soient pourvus d'une fontaine à eau. Compte tenu des restrictions budgétaires, la Direction nous a prévenu qu'elle ne pourrait pas abonder sur ce coup là. Il nous a été suggéré de renouveler la demande dans le cadre du CHS qui lui disposerait des fonds. Nos camarades auront donc mandat de la section pour intervenir en ce sens. La Direction s'est engagée à faire établir immédiatement des devis afin de procéder à une mise en place dès la rentrée.

- Cette rencontre a enfin été l'occasion de discuter des conditions d'intervention des organisations syndicales lors de l'accueil des agents nouvellement affectés dans le département. Nous avons ainsi obtenu la garantie que notre temps de parole pour nous présenter aux collègues serait assuré et que les salles à disposition seraient correctement fléchées.

La CGT Finances Publiques Rhône entend être le porte parole des agents et continuera d'intervenir chaque fois que nécessaire auprès de la Direction pour faire entendre leur voix ET OBTENIR SATISFACTION .

Pour toute information prenez contact avec la section !
Pour être plus fort organisons-nous, unissons-nous, syndiquons-nous !